

Murimant 27/10/86

J.B.R.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

KIGALI, le 11/8/1986

N° 1804 /08/01.5/86

ptf

A traiter par
Date entrée : <i>22-8-86</i>
N° Classement <i>15418108-07</i>

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Objet: Transmission du Compte-
rendu de l'entretien
accordé à une Délégation
de la Banque Mondiale.-

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre
Excellence le compte-rendu de l'entretien que j'ai accordé
à une Délégation de la Banque Mondiale en date du 30 juil-
let 1986 et conduite par Monsieur BRODSKY, chargé de
l'économie pour le Rwanda au sein de cette Banque.

Comme Votre Excellence le remarquera,
l'entretien a essentiellement été consacré à l'assistance
de la Banque Mondiale en matière de renforcement des
structures du Ministère de l'Industrie, des Mines et de
l'Artisanat et en matière de privatisation des entreprises
publiques nationales.

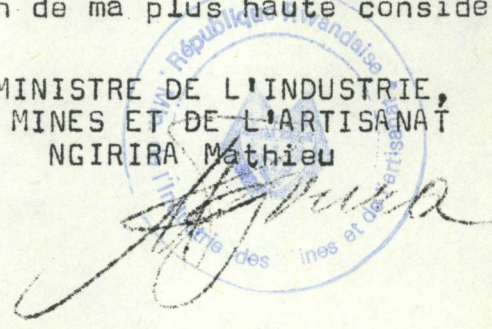
Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et de
la Coopération
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie
KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
NGIRIRA Mathieu

Ngirira Mathieu



COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN ACCORDE A LA DELEGATION DE LA
BANQUE MODIALE.

1. En date du 30 juillet 1986 à 16.00, Monsieur le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a accordé un entretien à une Délégation de la Banque Mondiale, entretien qui a essentiellement porté sur l'assistance de la Banque Modiale au renforcement des structures du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat et en matière de privatisation des entreprises publiques nationales. La Délégation de la Banque Mondiale était composée de Monsieur BRODSKY, chargé de l'économie pour le Rwanda et Chef de la Délégation et de Messieurs LACEY et MALKIN agents de la Banque.
2. Prenant la parole, le Chef de la Délégation de la Banque Mondiale a tout d'abord remercié Monsieur le Ministre pour l'entretien accordé. Il a ensuite déclaré que l'objet de la présente mission est d'examiner la situation du comportement et de la Gestion des entreprises publiques. Sur ce dossier la Délégation vient déjà de rencontrer les services du Ministère de Finances et de l'Economie et ceux de la Centrale Comptable et Organisation. De part ces rencontres, le Chef de la Délégation a signalé qu'il apparaît que c'est l'USAID qui s'est vu confié le dossier d'étude institutionnelle de la privatisation des entreprises publiques nationales. Néanmoins il a demandé à Monsieur le Ministre les modalités de travail pour l'élaboration de cette étude entre les Services du Département et ceux de l'USAID tout en ajoutant que la Banque Mondiale et prête de fournir son assistance tant financière que technique dans la mesure du possible. Le Chef de la Délégation de la Banque Mondiale a ajouté que pour le dossier de renforcement institutionnel des services du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, un autre cadre de la Banque Mondiale, Monsieur PHUNG viendra avec des propositions à ce sujet en Septembre de cette année lors de sa mission au Rwanda de supervision.
3. Monsieur le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat s'est à son tour félicité de la visite de la Délégation de la Banque Mondiale au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, visite qui permettra d'assurer un suivi de la mise en pratique des recommandations et des conclusions des entretiens antérieurs même si d'une part certains projets ne sont pas confiés à la Banque Mondiale et d'autre part si

.../...

du Ministère dans celui de l'élaboration du Plan directeur d'industrialisation.

6. Monsieur le Ministre a ensuite évoqué la question de privatisation d'entreprises publiques nationales en soulignant que pour le Gouvernement rwandais, la privatisation ne revêt pas une question de dogme, l'intervention de l'Etat rwandais s'oriente plutôt vers les actions où l'intervention privée fait défaut et là où il doit assurer un rôle clé social, politique, et économique. Ainsi donc, la ligne d'action pour le Gouvernement rwandais est de laisser au secteur et à l'initiative privés toutes les actions qui peuvent lui être laissées. Cependant, a ajouté Monsieur le Ministre, il faut au préalable fixer les critères de privatisation, les objectifs poursuivis par l'intervention de l'Etat dans la création des entreprises publiques et les résultats escomptés, lesquels critères serviront dans l'analyse des cas par cas pour décider de la justification de l'intervention de l'Etat et ou de la privatisation.

C'est donc dans ce cadre a conclu Monsieur le Ministre qu'une commission a été créée au sein du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat afin d'établir un dossier à ce sujet.

7. Dans leurs observations, les membres de la Délégation de la Banque Mondiale ont reconnu le bien fondé de la démarche du Gouvernement Rwandais et ont signalé que même dans d'autres pays, il y a une phase intermédiaire dans la privatisation où le secteur privé souscrit les fonds pour accroître les capitaux des entreprises à privatiser après avoir procédé à une évaluation desdites entreprises et à une répartition des capitaux entre les différents intervenants. La Délégation a par ailleurs demandé s'il y a déjà des entreprises identifiées pour être privatisées et s'il y a des promoteurs privés potentiels. Evoquant l'OVIAR et la Cimenterie de Mashyuza, la Délégation de la Banque Mondiale a voulu savoir si une décision quelconque aurait été déjà prise suite à l'étude sur la réhabilitation de l'OVIAR; tandis que pour la Cimenterie de Mashyuza, il était question de savoir d'une part ^{l'état} de santé de sa gestion surtout que selon les déclarations de cette Délégation, le coût de revient du ciment de Mashyuza est plus élevé que le prix de vente du ciment importé et d'autre part la situation du contrat de gestion de cette entreprise avec une société chinoise.

Il faut en outre réaliser une étude de rentabilité de la nouvelle entreprise comme s'il s'agissait d'un projet tout à fait nouveau tout en tenant bien entendu compte des capitaux déjà en place. Monsieur le Ministre a ensuite souligné qu'en matière d'entreprises publiques, le Rwanda connaît des entreprises mixtes, des entreprises étatiques, des Régies d'Etat et des entreprises étatiques avec gestion assurée sur base d'un contrat par société privée expérimentée.

Une autre formule pratiquée dans les sociétés privées ou mixtes mais non encore développée dans les entreprises étatiques dans notre pays est celle d'assistance technique sur base de contrat. Il a enfin signalé à ses interlocuteurs que des promoteurs existent pour la participation financière et technique dans certaines entreprises publiques qui seraient privatisées.

10. L'entretien a pris fin à 16.30' minutes.

Fait à KIGALI, le 30 juillet 1986.